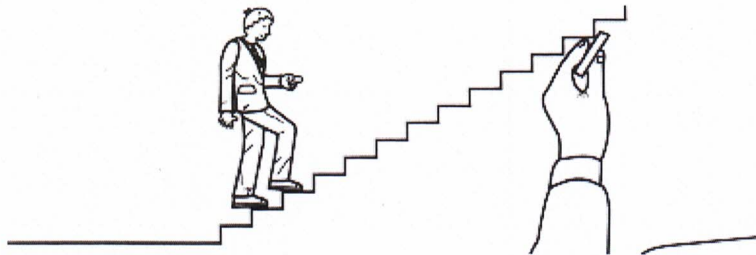




Institut Ancrege
Conseil et formation

BILAN DE COMPETENCES 2023

Informations et présentation



« Libérer son potentiel pour être à sa juste place ».



CADRE REGLEMENTAIRE

Article L6313-4 (Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4)

« Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre. La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan. »

Article R6313-4 (Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2)

« Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences. »

Article R6313-5 (Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2)

« Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés. »

Article R6313-6 (Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2)

« L'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences. »

Article R6313-7 (Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2)

« L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un an :

- au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4 ;
- aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation. »

Article R6313-8 (Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2)

« Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

La convention comporte les mentions suivantes :

- 1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ;
- 2° Le prix et les modalités de règlement.

Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature.

L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention. »



PRENDRE UN TEMPS POUR SOI

Votre parcours de vie est unique, ce qui fait de vous une personne unique, riche d'expériences et de talents.

Votre environnement évolue sans cesse et pour pouvoir agir vous faites preuve d'adaptation. Néanmoins, en fonction des expériences que tout individu peut vivre, il est possible de s'interroger et se remettre en question.

Vous ressentez un sentiment de lassitude, d'insatisfaction, une inquiétude quant à votre devenir professionnel, un manque de confiance en vous, vous vivez des difficultés au travail, vous doutez sur le choix d'une formation, vous souhaitez du changement, vous épanouir dans votre vie professionnelle... Sont autant de raisons d'entreprendre un bilan de compétences.

L'évolution rapide du marché de l'emploi et des métiers nous incitent à être attentifs à notre parcours professionnel. Revenir sur son parcours, identifier ses motivations intrinsèques, valoriser ses compétences, permet à chaque individu de trouver l'équilibre entre aspirations, compétences et marché du travail, faire des choix en accord avec ses valeurs et s'adapter aux changements.

S'engager dans une démarche de bilan de compétences c'est vouloir mener une réflexion globale et approfondie, afin de libérer son potentiel pour être à sa juste place.

Faire le choix de prendre sa vie en main, ce n'est plus choisir une vie qui paraît bien mais une vie où vous vous sentez bien.

Les avantages du bilan de compétences

Pour l'entreprise	Pour la personne
<ul style="list-style-type: none">✓ Accompagner l'évolution des salariés et leur projection professionnelle, notamment en période de crise✓ Bénéficier d'un avis extérieur objectif✓ Détecter, valoriser, fidéliser les potentiels✓ Eviter les pièges du recrutement✓ Dynamiser la mobilité en interne✓ Répondre à l'une des obligations de l'entretien annuel d'évaluation des compétences, et de l'entretien professionnel (tous les 2 ans)✓ S'assurer de l'épanouissement de ses collaborateurs au sein de l'organisation✓ Favoriser la mobilité en externe	<ul style="list-style-type: none">✓ Prendre du recul face à sa situation✓ Mieux se connaître pour gagner en confiance✓ Faire le point sur son parcours professionnel✓ Savoir identifier ses compétences et leur transférabilité dans un autre domaine✓ Savoir faire émerger sa créativité et définir une ligne directrice cohérente étayée par des motivations✓ Savoir anticiper et s'adapter au changement✓ Élaborer un projet porteur d'évolution et de progression professionnelle✓ Se positionner clairement dans l'entreprise, dans un secteur ou sur le marché de l'emploi✓ Définir une stratégie de mise en œuvre : parcours de formation, évolution, mobilité, reconversion, recherche d'emploi, création ou reprise d'entreprise, développement de son activité...✓ Devenir acteur de sa vie professionnelle et sécuriser ainsi son parcours



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Notre méthode de travail s'intéresse à ce qui fait vibrer une personne au travail et dans la vie pour en déduire ce dont elle a besoin pour se sentir à sa place. Cette façon de procéder permet d'ouvrir un éventail de choix plus large que si l'on se concentrait uniquement sur ses compétences. En effet, dans un monde où la plupart des métiers qui seront exercés dans les prochaines années n'existent pas encore, les compétences sont très vite obsolètes. Seule une bonne connaissance de nos motivations profondes permettra de nous orienter efficacement.

Concrètement notre approche offre un cadre méthodologique et pratique qui donne à tout à chacun la possibilité de faire le point sur son parcours afin de définir un ou plusieurs projets professionnels, de formation ou de VAE, réaliste et réalisable, en s'appuyant sur une analyse globale et approfondie de sa personnalité, de son expérience, de ses compétences, de ses aptitudes, de sa motivation et de son environnement socio-économique.

Public

Salariés du secteur public ou privé, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi.

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé. Néanmoins, votre motivation et votre implication dans la démarche sont essentielles car celle-ci requiert de votre part une réflexion en profondeur et un travail personnel tutoré important. C'est vous, et uniquement vous, qui détenez "la matière première" de votre bilan.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Comprendre et mettre en perspective son parcours professionnel et de formation
- ✓ Identifier et valoriser ses atouts : compétences, aptitudes personnelles et motivations
- ✓ Définir un projet professionnel et/ou de formation, et/ou de VAE, réaliste et réalisable
- ✓ Identifier les étapes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet : plan d'action stratégique
- ✓ Développer ses capacités d'orientation professionnelle et disposer d'une méthodologie et d'outils pour poursuivre seul ses démarches dans le prolongement du bilan de compétences

Durée et amplitude

La durée totale du bilan de compétences, est selon votre besoin de 20h00 à 24h00, sur une amplitude de 2 à 3 mois, dont 16 à 20 heures d'entretiens en face à face, le plus souvent réparties en 8 à 10 séances de 2h00. Entre chaque entretien, un temps de réflexion et de travaux personnels tutorés est nécessaire (6 heures environ).

Modes disponibles

Vous choisissez la modalité de votre accompagnement : présentiel • distanciel • mixte

Etapes et délais d'accès

- ✓ Préalablement à toute inscription, vous nous contactez pour un premier échange téléphonique, nous permettant d'identifier votre profil professionnel, vos besoins et vos attentes en termes d'accompagnement, d'accessibilité et de disponibilité.
- ✓ Votre consultant, vous contacte sous 48 h maximum, afin de vous proposer un rendez-vous pour un entretien préalable individuel d'information (gratuit et sans engagement). Cet entretien, est réalisé soit sur le lieu d'accompagnement, soit par téléphone soit par visioconférence, Il vous permet de rencontrer le consultant qui vous accompagnera durant toute la durée de votre bilan, d'exprimer vos attentes et objectifs par rapport à la démarche, et de découvrir notre méthodologie adaptée.



- ✓ À l'issue de cet entretien, ou après un temps de réflexion, si vous souhaitez engager votre bilan de compétences dans notre institut, vous nous contactez par téléphone ou mail pour confirmer votre demande d'inscription.
- ✓ Nous vous guidons alors dans vos démarches de recherche de financement et, si besoin, nous vous établissons un devis personnalisé.
- ✓ Vous établissez ensuite un calendrier prévisionnel personnalisé, d'un commun accord avec votre consultant sur temps de travail (avec accord de votre employeur) ou hors temps de travail, et selon le rythme de votre choix : en journée, en soirée, le samedi.
- ✓ Après validation des documents contractuels, vous commencez votre bilan. Celui-ci se déroule au sein de notre institut, si vous avez choisi le mode présentiel ; ou bien depuis chez vous si vous avez choisi le mode distanciel.

Les délais de traitement de votre inscription dans notre institut sont de 2 à 5 jours ouvrés maximum. Cependant, les délais de traitement de vos demandes de financement dépendent du dispositif retenu et de l'organisme qui délivre l'accord.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un principe d'évaluation continue est mis en œuvre tout au long du bilan :

Au cours du bilan

Des points réguliers ont lieu avec le consultant. En début de chaque séance, un temps est dédié au retour sur les prises de consciences, au suivi des acquis, ainsi qu'à l'évolution de la réflexion, favorisant ainsi :

- ✓ L'auto-évaluation par chaque personne du développement de ses compétences en orientation
- ✓ L'adaptation des outils pédagogiques aux difficultés singulières rencontrées
- ✓ L'opérationnalité et l'appropriation des contenus du bilan de compétences

Pour chaque entretien individuel

- ✓ Attestation de présence signée par le bénéficiaire et le consultant

En fin de bilan

- ✓ Remise d'un document de synthèse, rédigé par le consultant
- ✓ Questionnaire d'auto-évaluation « à chaud » rempli par le bénéficiaire
- ✓ Certificat de réalisation remis au bénéficiaire

6 mois après la fin du bilan

- ✓ Entretien individuel de suivi : évaluation de l'état d'avancement du projet et des difficultés rencontrées
- ✓ Questionnaire d'évaluation « à froid » rempli par le bénéficiaire

ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité physique de nos locaux

Notre Institut respecte les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, par la mise en place de mesures de substitution : réalisation de votre bilan en mode distanciel, ou dans un centre d'affaires répondant aux critères d'accessibilité.

Si vous avez des besoins particuliers en termes d'accessibilité

Nous vous invitons à nous contacter, afin d'identifier et de mettre en place les solutions d'aménagement vous permettant de réaliser votre bilan de compétences dans les meilleures conditions possibles.

PROFILS DES CONSULTANTS ET CADRE ETHIQUE

Tous nos consultants partenaires ont au minimum un double profil professionnel. Spécialistes en Programmation Neuro Linguistique, RH, orientation, formation, conseil et/ou ingénierie de projet, nos consultants partenaires ont enrichi leur parcours d'autres expériences dans différents secteurs publics et privés : communication, santé, social, enseignement, fonction publique d'État et territoriale, etc.

Nos consultants de par leurs formations sont **tenus au secret professionnel** et font preuve d'une éthique irréprochable. De ce fait, ils adhèrent aux principes suivants :

- ✓ Respecter la dignité et l'honneur de l'Autre, par la reconnaissance de son identité propre, de ses ressources personnelles uniques, et par la pertinence de ses demandes.
- ✓ Utiliser la combinaison de toutes son expertise et ses compétences que ce soit en PNL, en Neurosciences, en Leadership et autres approches, afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif formulé par la personne.
- ✓ Toutes ses représentations de niveau de compétence, formations, connaissances et autres attestations sont justes, exactes et complètes.
- ✓ Favoriser par tous les moyens l'élargissement de son propre modèle du monde par l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouveaux outils d'intervention.
- ✓ Les séances d'entretien sont absolument confidentielles.
- ✓ Déclarer ses intérêts, le cas échéant ; et éviter les situations pouvant le mettre en conflit d'intérêt.
- ✓ Présenter la nature et les buts de l'intervention en termes clairs et facilement compréhensibles.
- ✓ Respecter les compétences des professionnels d'autres sphères d'intervention

Transmission du document de synthèse À l'issue du bilan, en respect de la législation (Article L6313-4), les documents de travail et le document de synthèse (édités en un seul exemplaire) sont remis à l'unique intéressé.e : le bénéficiaire du bilan. La décision de transmission de tout ou partie du document de synthèse à un tiers lui appartient entièrement. Toutefois, sur demande du bénéficiaire signifiée par écrit, L'Institut a la possibilité de conserver un exemplaire du document de synthèse durant un an afin d'assurer le suivi du bilan (Article R6313-7).

SPECIFICITES DU MODE DISTANCIEL

Prérequis complémentaires :

- ✓ Disposer des outils suivants :
 - Un ordinateur équipé d'une caméra vidéo et d'un micro en état de marche
 - Un lecteur de fichier PDF, afin de pouvoir consulter les éléments dématérialisés qui vous seront transmis au format PDF
 - une connexion internet fiable
- ✓ Disposer d'un espace calme et confidentiel durant chaque séance.

MODALITÉS D'ACCÈS COMPLÉMENTAIRES

Une assistance technique et pédagogique accompagne le bénéficiaire tout au long du bilan dans la prise en main et l'utilisation des outils pédagogiques et de communication à distance.



Avant le démarrage effectif du bilan, le bénéficiaire installe seul ou avec l'aide de son consultant par téléphone l'outil de visioconférence. Un bref échange préalable permet de tester le bon fonctionnement du matériel.

À tout moment, le bénéficiaire peut demander conseil ou une assistance technique auprès de son consultant.

Afin d'optimiser votre capacité de concentration, voici quelques recommandations :

- ✓ Planifier soigneusement les dates et créneaux horaires avec votre consultant, afin de ne pas être dérangé durant votre séance.
- ✓ Aménagez-vous un espace de travail adapté : confidentiel et calme
- ✓ Installez-vous confortablement devant votre écran, en veillant à avoir une bonne posture afin de vous sentir bien devant votre poste de travail
- ✓ Assurez-vous d'avoir tout l'équipement nécessaire pour bien travailler à distance (débit suffisant, casque, ordinateur, outils de travail collaboratif installés, fichiers, de quoi prendre des notes...)

TARIF ET DISPOSITIF D'AIDE AU FINANCEMENT

Tarifs

À titre indicatif, le coût pédagogique forfaitaire du bilan de compétences est de :

Pour une durée totale de 20 heures :

- ✓ Particuliers : 1680€ TTC (Hors cadre) 1900.00 € TTC (cadre)
- ✓ Entreprises : 2180 TTC (Hors cadre) 2400 € TTC (cadre)

Pour une durée totale de 24 heures :

- ✓ Particuliers : 2016€ TTC (Hors cadre) 2315.00 € TTC (cadre)
- ✓ Entreprises : 2419 TTC (hors cadre) 2894.00 € TTC (cadre)

Le forfait comprend :

- les frais d'inscription et de suivi administratif de votre dossier
- les entretiens, les tests (SISEM et INSIGHTS Discovery), les travaux tutorés sur la base d'un livret support bilan et d'outils additionnels,
- la rédaction d'une synthèse
- un entretien de suivi à 6 mois : entretien présentiel ou distanciel à votre demande, questionnaire d'évaluation à froid pouvant donner suite à un nouvel échange.
- un suivi à 1 an au besoin et sur demande

Options

Entretien tripartite employeur (1h30) dans le cas d'un bilan professionnel ou de carrière (avec accord du salarié) :

- ✓ 200 € HT / 241.20 € TTC

Dispositifs d'aide au financement

Selon votre situation professionnelle, votre bilan peut être financé, pour tout ou partie, dans le cadre des dispositifs suivants :

- ✓ **CPF (Compte Personnel de Formation)** qui est un droit ouvert à tous les actifs : salariés de droit privé, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, agents publics. Si votre CPF n'est pas suffisamment alimenté, vous avez la possibilité soit de demander un abondement auprès de l'un des



Institut Ancrage
Conseil et formation

acteurs identifiés dans l'article à l'article L.6323-4 du code du travail, notamment votre employeur, Pôle emploi, la Région, l'Agefiph, OPCO... ; soit encore de financer vous-même le reste à charge.

- ✓ **Plan de Développement des Compétences Employeur**
- ✓ **Fonds d'Assurance Formation des travailleurs indépendants**
- ✓ **CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle)**

A savoir : Pour pouvoir utiliser votre Compte Personnel de Formation, il est obligatoire en amont, d'avoir créé son compte CPF pour y avoir accès. Pour se faire, il faut dans un premier temps avoir **plus de 16 ans**, ou avoir signé un contrat d'apprentissage, puis :

Rendez-vous sur le site www.moncompteformation.gouv.fr pour avoir accès à votre dossier personnalisé. Il vous faudra créer votre compte en cliquant sur le bouton : Création de compte.



COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE ?

- ✓ Munissez-vous de votre **numéro de sécurité sociale**, d'une **adresse mail valide** et prévoyez un **mot de passe** d'au moins 5 lettres et 3 chiffres, dont un caractère spécial (majuscule, virgule, etc.). Attention à bien le garder dans vos archives car il vous sera demandé à chaque connexion sur le site.
- ✓ Suivez les instructions du site et remplissez les champs demandés.
- ✓ Afin de pouvoir acheter une formation via votre CPF, vous devrez depuis novembre 2022 créer votre identité numérique (lien direct par le site [moncompteformation](http://moncompteformation.gouv.fr)). Elle ne sera active qu'après 24h00.

À noter : Certains internautes peuvent rencontrer des difficultés pour se connecter avec le navigateur Chrome. Dans ce cas, le mieux est d'utiliser un autre navigateur comme Internet Explorer ou Mozilla Firefox.

CONTACTS : INFORMATION, PRISE DE RDV, INSCRIPTION

Pour nous contacter, vous pouvez au choix :

- ✓ Téléphoner au 06.89.33.32.10, du lundi au vendredi de 10h30 à 19h
- ✓ Envoyer un message à institut.ancrage@gmail.com

Votre interlocutrice

- Stéphanie DELCOMBEL : Présidente de l'Institut, référente bilan de compétences.



PROGRAMME DE VOTRE PARCOURS

Le contenu et la durée de chaque séance, donnés ici à titre indicatif, s'adaptent au fur et à mesure, en fonction de vos besoins et de votre rythme de travail. Chaque séance débute par un échange sur l'avancée de votre réflexion et de vos acquis. Entre chaque séance, un travail personnel tutoré permet d'optimiser les entretiens en face à face.

1. Phase préliminaire

Entretien préalable d'information

- ✓ Vous rencontrez le.la. consultant.e qui vous accompagnera durant toute la durée de votre bilan
- ✓ Vous exprimez vos attentes et objectifs par rapport à la démarche
- ✓ Vous vous informez sur le format du bilan
- ✓ Vous découvrez notre méthodologie, nos principaux outils et option

Objectifs : Analyser votre demande et vos besoins, définir conjointement les modalités de déroulement du bilan et confirmer votre engagement dans la démarche.

2. Phase d'investigation

Séance 1 • Faire connaissance et vous approprier la démarche

- ✓ Vous réalisez un 1er bilan d'image : image de soi (personnelle et professionnelle) et retour sur image
- ✓ Vous définissez des objectifs réalistes et cohérents
- ✓ Vous construisez, avec votre consultant.e, le cadre de votre accompagnement personnalisé
- ✓ Vous vous familiarisez avec les outils adaptés à vos attentes et objectifs
- ✓ Vous répondez en ligne au questionnaire en ligne Discovery INSIGHTS

Objectif : vous connaître mutuellement avec votre consultant.e, faire le point de votre situation actuelle, verbaliser vos impressions et sentiments, commencer un travail concret sur la valorisation de soi.

Séance 2 • Vos fondations : trajectoire passée et connaissance de soi

- ✓ Vous revisitez les étapes importantes de votre vie, parcours scolaires, formations afin d'identifier ce qui a motivé vos choix. Vous élaborez un travail de réflexion concernant votre projet de vie (PNL) et recherchez ce qui a du sens par rapport à qui vous êtes.
- ✓ Vous apprenez à mieux connaître votre personnalité et vos préférences psychologiques (questionnaire INSIGHTS) par l'analyse de :
 - vos points forts, vos points sensibles
 - votre mode de fonctionnement privilégié
 - vos motivations, vos valeurs, vos priorités
 - l'image que vous pensez renvoyer, celle réellement perçue par les autres et celle que vous souhaitez transmettre
- ✓ Vous vous appuyez sur cette connaissance de vous-même pour vous regarder différemment et pour réaligner votre projet de vie par rapport à vous-même et aux autres.

Objectif : vous réapproprier votre histoire et en comprendre le sens, mieux vous connaître et définir vos axes d'amélioration.

Séance 3 et 4 • Analyse de votre parcours professionnel / extraprofessionnel, et identification de vos compétences

- ✓ Vous détaillez vos expériences professionnelles (contexte, environnement de travail, missions, résultats, compétences acquises, appréciation...) et extraprofessionnelles
- ✓ Vous analysez les principales fonctions que vous avez occupées
- ✓ Vous identifiez et formalisez les compétences que vous avez développées.
- ✓ Vous recherchez vos moteurs de motivation par l'approche SISEM.
- ✓ Vous analysez les résultats du questionnaire SISEM potentiel



- ✓ Vous relisez vos expériences à la lumière de votre personnalité, pour :
 - identifier dans quelle mesure votre personnalité a pu s'exprimer et s'épanouir dans vos expériences
 - comprendre les fondements de vos réussites ainsi que les causes de vos insatisfactions
 - trouver les pistes d'amélioration vous permettant de progresser
 - définir l'environnement professionnel optimal dont vous avez besoin, en phase avec votre personnalité

Objectif : valoriser vos compétences et motivations, identifier vos conditions de réussite et votre environnement de travail préférentiel.

Séance 5 • Exploration des différentes pistes de projet

- ✓ A partir des analyses précédentes, vous définissez votre cahier des charges et retenez plusieurs pistes de projet
- ✓ Vous effectuez des recherches documentaires encadrées par votre consultant.e et menez des enquêtes métiers auprès de professionnels si besoin, afin d'acquérir une connaissance plus concrète de la réalité des pistes de projet retenues ; le consultant vous accompagne dans cette démarche, en vous communiquant des informations sur les secteurs, les métiers et les formations, en vous remettant un support d'enquête et en vous guidant sur la manière d'approcher des professionnels
- ✓ Vous analysez le résultat de vos enquêtes avec le consultant,
- ✓ Vous formulez votre projet « cœur de cible » concrétisant la réflexion (secteur et/ou filière, contenu de métier et/ou d'activité, environnement de travail, intitulé de formation et/ou de VAE...) et envisagez également une ou plusieurs solutions alternatives.

Objectif : construire un projet professionnel, de formation ou de VAE réaliste et réalisable, et/ou élaborer une ou plusieurs solutions alternatives

3. PHASE DE CONCLUSION

Séance 6 • Construction de votre projet professionnel, de formation et/ou de VAE et conditions de réalisation

- ✓ Vous précisez les points d'appui de votre projet en vous appuyant sur les éléments clés de votre bilan
- ✓ Vous analysez les freins éventuels et les axes de progrès
- ✓ Vous déployez une stratégie de mise en œuvre et élaborer un plan d'actions vous permettant de concrétiser votre projet
- ✓ Vous développez l'argumentaire de votre projet et reformulez votre CV si nécessaire
- ✓ Vous finalisez, relisez et validez avec votre consultant un document de synthèse de votre bilan, qu'il vous restitue
- ✓ Vous évaluez à chaud la qualité de votre bilan

Objectif : vous approprier votre projet et vous préparer à le réaliser.

TRAVAIL PERSONNEL TUTEUR

A 6 mois

Un suivi individuel sous forme d'entretien individuel (présentiel, visioconférence, téléphone ou mail) permettant de :

- ✓ Mesurer l'état d'avancement de votre projet : actions réalisées et éventuelles difficultés rencontrées
- ✓ Identifier des axes de progrès (recentrage éventuel du projet, mise en situation ou rédaction d'une lettre de motivation, etc.) et formuler d'éventuelles préconisations
- ✓ Définir les actions à mener pour atteindre vos objectifs
- ✓ Questionnaire d'évaluation "à froid".

A 1 an

Entretien en fonction du besoin.